

Travail partagé

Dorénavant, employeurs et employés peuvent conclure des accords de Travail partagé avec le gouvernement fédéral, a déclaré le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy.

Le travail partagé est l'une des mesures d'un programme spécial de \$50 millions, mis de l'avant par M. Axworthy le 22 décembre, afin de réduire au minimum l'incidence et la portée des mises à pied, d'aider ceux qui ont perdu leur emploi à en trouver un autre dans le secteur privé et de créer des emplois de rechange.

Le Programme de travail partagé évite la mise à pied d'employés par le partage du travail entre employés d'un même module.

Ceux-ci travaillent alors moins de cinq jours par semaine et reçoivent des prestations d'assurance-chômage pour les jours durant lesquels ils n'ont pas travaillé. Le fondement législatif de ce programme existe déjà, ce dernier ayant été mis à l'essai entre 1977 et 1979. La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) est disposée à étudier dès maintenant des propositions à cet égard.

Le Ministre a déclaré que les projets de Travail partagé doivent durer au moins six semaines et que les demandes de participation au programme doivent être faites avant le 29 mai prochain.

Méthode permettant de relever des empreintes vieilles de cinq ans

Un policier du service de l'identité judiciaire de North Bay (Ontario) a découvert une nouvelle méthode de prélèvement des empreintes digitales sur les scènes de crime.

Avec son fils, étudiant en chimie à l'Université Queen's, l'agent Paul Bourdon a mis au point un procédé qu'il a appelé Visuprint.

Il s'agit, essentiellement, de l'utilisation des vapeurs d'un produit chimique secret pour faire paraître les empreintes digitales sur des objets aussi "impossibles" que le plastique ou le métal poreux.

La mise en marché du nouveau procédé est immédiate, les brevets ayant été obtenus au Canada et aux États-Unis et devant l'être sous peu en Europe.

Grâce à Visuprint, on a pu prélever jusqu'ici des empreintes datant de cinq ans. Avec la méthode actuelle, l'empreinte ne doit pas dépasser 48 heures.

Yellowknife voit renaître le chien esquimau

Les touristes visitant le Grand Nord canadien pourront, bientôt, faire des excursions en traîneaux tirés par les légendaires chiens esquimaux.

Depuis plusieurs années, l'utilisation de l'avion et de la motoneige, ainsi que le nombre réduit d'Esquimaux nomades semblaient rendre inutile l'élevage de ce chien.

Tel n'était pas l'avis de M. Bill Carpenter qui décida, en 1975, de sauver ce chien dont la race était presque éteinte. M. Carpenter pensait, en effet, que l'augmentation du coût de l'essence et les frais d'entretien des motoneiges renverseraient un jour ou l'autre la situation. C'est ainsi que l'on créa l'Eskimo Dog Research Foundation, dans les environs de Yellowknife (Territoires-du-Nord-Ouest). De fait, on se rend compte à présent que les Inuit ont de plus en plus recours aux chiens, particulièrement dans la partie est de l'Arctique.

L'objectif principal de la fondation est de préserver une race de chiens aborigènes presque éteinte. Elle cherche aussi à assurer la production d'une lignée de chiens esquimaux à pedigree.

On commença par acheter 40 chiens indigènes dans des localités très éloignées, situées au nord du cercle Arctique (Igloodik, la péninsule de Boothia, l'île Somerset, par exemple), pour être certain de la pureté de la race.

Le programme d'élevage de la fondation a permis de fournir, d'ores et déjà, 200 chiens à des chasseurs et trappeurs

inuit vivant dans des postes éloignés.

M. Carpenter insiste sur le fait que ces chiens ne sont pas des chiens d'agrément et ne doivent pas être adoptés comme tels. C'est pourquoi il n'autorise pas les visiteurs à voir les chiots.

Le chien esquimau

La race de chien qu'élève M. Carpenter appartient à la *Canis Familiaris Borealis* aborigène, autrefois connue sous le nom d'esquimau, puis de husky et, enfin d'esquimo. Selon M. Carpenter, son nom exact devrait être chien eskimo canadien. Notons que les Inuit l'appellent Kingmik, dans l'Ouest de l'Arctique, et Qimmiq dans l'Est. Il ne faut pas le confondre avec le malamute d'Alaska ni avec le husky sibérien, de plus petite taille. Le chien esquimau peut peser jusqu'à 38 kilos et mesurer 0,71 mètre à partir de l'épaule. Il a les oreilles pointues et de petits yeux. Sa queue est recourbée au bout et sa robe peut être de différentes couleurs.

C'est un animal unique, d'une lignée de chiens primitifs qui n'a pas évolué depuis 2000 ans.

Au Canada, on l'utilise surtout comme chien d'attelage. Il peut parcourir de 32 à 64 kilomètres par jour pendant 40 jours en tirant, ainsi que chaque chien de l'équipage, une charge pouvant atteindre 54 kilos. Comme chien de trait, il peut transporter environ 18 kilos. C'est aussi un chien de chasse qui repère facilement les trous par lesquels respirent les phoques et il éloigne les ours polaires.

Il se nourrit principalement de poisson, mais également de viande de morse, de phoque et de caribou lorsqu'il y en a.

Les chenils de l'Eskimo Dog Research Foundation comptent quelque 60 mâles et 60 femelles élevés pour la reproduction. Pour M. Bill Carpenter, il est extrêmement important de poursuivre un programme de qualité permettant de fournir gratuitement des équipages de chiens, et des chiens pour la reproduction, aux peuplades autochtones des Territoires-du-Nord-Ouest qui en ont besoin pour revenir à leur mode de vie traditionnel.

Autrefois, on utilisait le chien esquimau pour les expéditions dans l'Antarctique. A présent, des pays comme la France, les États-Unis et le Chili, qui envoient des équipes d'explorateurs vers le pôle Sud, s'y intéressent à nouveau. D'après un article de Claude Lemieux, Office de tourisme du Canada.



Ce magnifique chien esquimau se repose sur les terrains de l'Eskimo Dog Research Foundation, à Yellowknife.

Office de tourisme du Canada